

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 4 MARS 1892.

Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1892.

(Voir les n^{os} 95, VII, session de 1890-1891, 3, VII, 71 (errata) et 80, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants; 53, session de 1891-1892, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; AUDENT, MONTEFIORE LEVI, le Baron PYCKE DE PETEGHEM, SIMONIS et le Vicomte VILAIN XIII, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget révisé, voté par la Chambre des Représentants, le 12 février dernier, à l'unanimité des 81 votants, s'élève à la somme de fr. 17,348,688 »

Le projet de Budget amendé s'élevait à la somme de . 17,088,428 »

soit une augmentation de fr. 260,260 »

provenant de la majoration de l'article 9 : « Indemnité pour animaux » abattus; indemnité pour bêtes bovines déclarées impropres à la » consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux » fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux » sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte du » bétail, 420,000. » Ce crédit n'était antérieurement que de 160,000 francs.

L'ensemble des crédits mis à la disposition du Gouvernement pour l'exercice 1889 s'élevait à fr. 17,243,316 84

Les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice s'élèvent

à fr. 16,489,546 08

les parties de crédits grevées de droits en faveur de créanciers de l'Etat, transférées à l'exercice 1890,

étant de 235,109 86

16,724,655 94

l'excédent des crédits sur les dépenses est, par conséquent, de fr. 518,660 90
 Pour l'année 1888 cet excédent s'élevait à fr. 568,598 77

On peut apprécier par ces chiffres l'excédent disponible des budgets annuels votés par la Législature.

Le Sénat connaît et approuve les louables efforts du Gouvernement en vue de doter le pays d'un enseignement agricole à tous ses degrés, si vivement réclamé par tous ceux dont la mission consiste à sauvegarder la prospérité de nos populations rurales.

La situation lamentable de ces populations dans certains pays de l'Europe nous fait un impérieux devoir d'y veiller plus que par le passé.

Pour bien se rendre compte du mouvement des idées dans une voie où toutes les nations nous ont, hélas ! devancés sinon dépassés, il est intéressant de constater quelles étaient les aspirations des amis de l'agriculture il y a quelques années.

L'honorable Baron de Woelmont d'Hambraine exposait dans la séance du Sénat, le 29 février 1872, ces desiderata.

Les considérations qu'il fait valoir démontrent combien peu on s'en préoccupait à cette époque, le temps et par conséquent les richesses qu'on a perdus. (Discours. Sénat, 29 février 1872, pages 75 et 76.) (Voir l'annexe.)

A ces paroles éloquentes, empreintes d'un patriotisme éclairé et prévoyant, le Gouvernement a répondu par des paroles non moins éloquentes et des promesses platoniques sans cesse éludées.

Mais les vœux exprimés chaque année par l'honorable sénateur ont été recueillis et médités par les amis de l'agriculture, et grâce à l'initiative privée, aux sociétés d'agriculture, aux assemblées provinciales, des institutions ont surgi, des conférences organisées, des champs d'expérience subsidés, qui ont déterminé le Gouvernement à créer, en 1884, le ministère de l'agriculture, afin de faire profiter l'ensemble du pays des bienfaits que ces institutions éparses avaient procurés dans quelques localités du pays.

L'idéal à poursuivre, c'est la création dans chaque commune rurale d'un cours d'adultes agricole sous la direction d'un instituteur apte, agréé par les agronomes de l'État et relevant directement de l'inspecteur général de l'agriculture.

L'instituteur rural devient, par ses conférences à l'école d'adultes agricole, l'ami, le conseiller gratuit, le directeur intellectuel toujours accessible de ce producteur national si méconnu et trop longtemps délaissé. Le cultivateur aisé dispose de la science pour diriger le bras du tâcheron; le pauvre cultivateur, sur qui repose cependant la plus lourde part de l'impôt, en est dépourvu; les pouvoirs publics lui doivent, avec l'instruction, cette direction intellectuelle qui fera renaître l'espoir et l'aisance là où règne aujourd'hui la misère et l'incertitude décevante du lendemain. La famine qui désole des pays réputés si fertiles, et les rigueurs de l'hiver dernier qui ont si vivement ému la Législature, sont des avertissements qu'il importe de ne pas oublier, et l'on peut rééditer dans l'occurrence ce mot célèbre : Il n'y a plus une seule faute à commettre.

Les rapports intéressants des agronomes de l'État, consignés dans les derniers bulletins de l'agriculture, nous permettent d'apprécier les services rendus et d'espérer que le Gouvernement complétera le personnel

nécessaire. Les travaux de statistique, les conférences et les conseils qu'ils doivent donner ainsi que leurs nombreux voyages absorbent tout leur temps.

Le rapporteur de la section centrale constate les heureux effets des conseils donnés par les agronomes de l'État, notamment par l'emploi de la bouillie bordelaise dans la culture des pommes de terre, cet aliment indispensable de nos cultivateurs et des classes nécessiteuses. Des expériences concluantes ont déterminé certains bureaux de bienfaisance et associations charitables en Flandre à traiter gratuitement les récoltes de pommes de terre des pauvres secourus par elles, persuadés d'aider ainsi efficacement la population indigente mais valide, et de pouvoir réserver leurs ressources pour subvenir aux besoins des nécessiteux pour cause de maladies ou d'infirmités.

Si tout le monde agricole adoptait ce traitement, il en résulterait, outre l'assurance d'une récolte qui laisse tant à désirer depuis 1848, une surproduction moyenne de 5,000 kilogrammes à l'hectare, soit une augmentation de rendement se chiffrant pour l'ensemble du pays à 42 millions de francs (1), moyennant un surcroît de dépenses de 40 francs l'hectare.

C'est aux administrations des communes rurales qu'il appartient de prendre l'initiative, en faisant appel au concours de l'inspection générale de l'agriculture et des agronomes de l'État, afin de vulgariser un procédé de culture aussi simple qu'efficace.

Elles se demanderont sans doute, en présence de ces résultats, ce qu'elles sont en droit d'attendre d'une culture plus rationnelle, d'une exploitation plus méthodique du cheptel vivant, d'un travail plus perfectionné dans toutes les autres parties de la ferme.

L'importation et l'exportation de cette denrée de première nécessité sont renseignées dans les documents officiels par les chiffres suivants :

Denrées alimentaires. — Légumes : Pommes de terre.

PROVENANCES.	1892 Janvier.	1891 12 mois.	1891 Janvier.	1890 Janvier.
Algérie	»	1,033,409	»	»
Allemagne	93	6,174,103	123,825	385,323
France	1,546,126	61,634,670	476,697	734,086
Grand-Duché de Luxembourg. . .	10,918	416,825	6,909	25,141
Italie	»	963,776	»	»
Pays-Bas.	247,621	16,117,932	331,157	1,593,592
Autres pays.	13,476	360,369	»	51
Total. . . (kil.)	1,818,234	—	938,579	2,738,193
Rappel de l'année entière	—	86,701,084	—	62,054,508

(1) Voir le traitement de la maladie de la pomme de terre. Rapport des expériences faites en Belgique et en Hollande, par E. Thienpont, agronome à Etichove. Bruxelles, imprimerie Polleunis, 37, rue des Ursulines.

Denrées alimentaires. — Légumes : Pommes de terre.

DESTINATIONS.	1892 Janvier.	1891 12 mois.	1891 Janvier.	1890 Janvier.
Allemagne	1,718,614	19,162,106	6,750	»
Angleterre	»	7,937,613	11,350	»
Brésil	»	321,777	»	22,600
États-Unis d'Amérique	»	75,990	»	»
France	515,051	10,601,336	1,248,920	692,479
Grand-Duché de Luxembourg.	3,202	316,885	»	16,200
Pays-Bas.	358,045	4,292,570	191,061	44,740
Autres pays	»	109,100	»	5,797
Total (kil.)	2,594,912	—	1,458,081	781,816
Rappel de l'année entière	»	42,817,407	—	26,617,501

La direction à donner à l'enseignement agricole a été organisée dans les écoles primaires de Normandie dès 1880, d'après les conseils de MM. Georges Ville et Proost, secrétaire de la Société centrale d'agriculture, aujourd'hui inspecteur général de l'agriculture. (Voir rapport du secrétaire, 14 novembre 1881, page 19.)

Les frais résultant de l'enseignement tant agricole qu'horticole sont renseignés à l'article 19 du Budget et ne s'élèvent qu'à la somme de 183,475 francs. L'article 8 comprend : « L'inspection de l'agriculture et » agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route ; » frais des champs d'expérience et de démonstration, frais d'études, » 121,400 francs ».

On croit rêver quand on compare les sommes infimes destinées à augmenter la puissance productrice des travailleurs agricoles avec les capitaux énormes destinés à les détruire à un moment donné.

Votre Commission espère que le Gouvernement donnera au service de l'inspection générale l'extension désirable pour venir en aide à la première de nos industries.

L'urgence de compléter ces services est d'autant plus grande que l'étranger s'apprête à copier une de nos meilleures innovations. Un journal spécial, *l'Agriculture nouvelle*, de Paris, constate que « c'est à la Belgique que revient l'initiative d'une création appelée à rendre de sérieux » services. » L'Autriche imite la Belgique dans cet essai. Les journaux allemands, se fondant sur les résultats acquis en Belgique et en Autriche, réclament également l'organisation de l'enseignement agricole dans les casernes de l'Empire. Toutes les objections que l'on pouvait tirer de l'indifférence des auditeurs et des difficultés naturelles que présente une semblable création tombent devant l'autorité du fait accompli.

En France, l'exemple de la Belgique produit ses fruits et l'on y réclame la création de cours analogues.

Votre Commission recommande à M. le Ministre de l'Agriculture de bien vouloir s'entendre avec M. le Ministre de la Guerre, afin d'obtenir

que les heures fixées par l'autorité supérieure, pour les cours agricoles fréquentés par les soldats fils de cultivateurs, soient respectées par les chefs de corps. Il arrive trop souvent qu'un service commandé vide l'école rendant ainsi cette instruction illusoire. Ce mode de procéder serait incompatible avec l'esprit de loyauté qui est l'apanage de l'armée et de ses chefs.

L'honorable rapporteur de la section centrale de la Chambre se demande avec raison s'il n'est pas temps d'accorder à l'agriculture et à l'industrie nationale une aide plus puissante, et si nous pensons ne pas devoir fermer nos frontières par des droits de douane exagérés, n'est-il pas légitime que nous aidions nos agriculteurs et nos fabricants à franchir plus aisément les barrières que l'étranger nous oppose ?

Les indemnités payées pour chevaux et bestiaux abattus pendant l'année 1890 s'élèvent à la somme de fr. 181,162-22.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chevaux employés à l'agriculture	fr.	7,321	66
Chevaux employés au roulage		7,039	80
Bêtes à cornes atteintes de maladies contagieuses		98,131	43
Bêtes à cornes abattues comme suspectes		68,615	33
Bêtes caprinés et ovines		60	»
Total	fr.	181,168	22

La valeur du bétail abattu était estimée à fr. 563,571-15 ; leurs détenteurs ont donc supporté la différence, soit fr. 382,402-93.

Le Gouvernement a déclaré à la Chambre que le crédit voté pour indemniser les détenteurs de bestiaux atteints de la tuberculose et enfouis pour cause d'hygiène publique, serait réparti entre les provinces.

Votre Commission estime que ce crédit devrait former une caisse commune destinée à indemniser tous les sinistrés, en leur allouant une somme uniforme. Comme l'expérience ne permet pas de déterminer dès aujourd'hui quel pourrait être même approximativement le montant de ce fonds commun, le crédit pourrait ne pas être limité de façon à le parfaire, le cas échéant.

Des membres expriment le vœu de voir convertir en loi dans le plus bref délai possible le projet de modification de la loi sur les sociétés de secours mutuels, projet déposé à la Chambre des Représentants depuis plus d'une année.

Votre Commission avait recommandé l'année dernière de faire concorder les travaux de la Commission de la carte géologique avec ceux de la carte agricole ; elle constate avec satisfaction que des ordres ont été donnés par le Gouvernement afin d'arriver à ce résultat.

Des déclarations catégoriques ont été faites par l'honorable Ministre de l'Agriculture à la Chambre, dans la séance du 10 février ; il nous reste à espérer de les voir suivies d'une prompte exécution.

Des membres de votre Commission attirent de nouveau l'attention du

Gouvernement sur la réorganisation des annales des travaux publics, en vue de donner à ce recueil un intérêt pratique par la publication des plans et travaux projetés ou en cours d'exécution : les études théoriques des ingénieurs chargés de ces travaux seraient ainsi mises en lumière et offriraient certes plus d'intérêt que la publication faite cette année de l'influence du plus ou moins d'inclinaison des berges d'un cours d'eau, au point de vue de la vitesse et du débit de ces canaux. Il y aurait donc lieu de reviser dans cet ordre d'idées l'arrêté royal organique du 13 avril 1842.

Le Gouvernement a consulté le Conseil supérieur de l'agriculture en vue de connaître son avis relativement à nos rapports commerciaux avec la France.

Le Conseil s'est réuni le 15 et le 16 février dernier et, à l'unanimité moins une voix, a conseillé d'appliquer à nos voisins du Midi le régime de la réciprocité.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de faire un examen sérieux de l'avis émis par le Conseil supérieur en tenant compte, dans une juste mesure, des intérêts des consommateurs, de l'industrie et de l'agriculture nationale, ainsi que de nombreux travailleurs dont l'existence est intimement liée à leur prospérité.

Le projet de Budget pour le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
Vicomte VILAIN XIII.

Le Président,
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.

ANNEXE

Discours de M. le Baron de Woelmont d'Hambraine

Prononcé au Sénat, le 29 février 1872.

M. LE BARON DE WOELMONT D'HAMBRAINE. — « Messieurs, je ne
» comptais prendre la parole qu'au chapitre relatif à l'instruction pri-
» maire, mais l'interpellation de l'honorable M. Casier ayant donné
» l'occasion à l'honorable Ministre de l'intérieur de toucher cette question
» de l'instruction primaire en même temps que celle de l'instruction en
» général, je crois opportun de présenter en ce moment les quelques
» observations que je désire soumettre au Sénat.

» En lisant chaque jour le récit de convulsions nouvelles qui agitent
» et ébranlent la société, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître
» que quelque grande cause est l'origine de l'état déplorable de la civili-
» sation..

» Il appartient aux gouvernements de la rechercher, de l'étudier et
» d'appliquer à la combattre la puissance dont ils disposent.

» J'ose venir toucher à cette grande question à l'occasion de l'instruc-
» tion primaire, que je crois s'y rattacher intimement ; je le fais avec
» confiance, parce que je parle devant un auditoire composé d'hommes qui
» m'ont prouvé maintes fois qu'ils considèrent l'instruction primaire
» comme étant l'un des sujets les plus importants qui soient confiés à leurs
» soins. Cette appréciation, commune à mes amis et à mes adversaires,
» leur ferait volontiers graver sur le frontispice de l'école primaire : *Ici*
» *se créent les éléments de force ou de ruine des nations*. Cette vérité,
» proclamée depuis longtemps, ne me semble pas avoir assez prudem-
» ment guidé les maîtres qui ont rédigé les programmes destinés à préparer
» les générations qui, à leur tour, devaient remplir un rôle dans la
» société.

» Vous comprenez, messieurs, que c'est à l'instruction mal dirigée
» que j'entends attribuer les maux qui nous environnent et qui condui-
» ront à des catastrophes épouvantables, si l'on suit aveuglément les
» errements adoptés depuis la fin du siècle dernier.

» Jusqu'à cette époque la société avait marché avec une organisation
» qui avait ses défauts, je le veux bien, qui devait être modifiée, je le veux
» bien encore, mais qui ne devait être transformée qu'avec prudence et
» sagesse. Quelque chose a été fait, et je me hâte d'ajouter, pour éviter
» de fausses interprétations, que quelque chose de grand a été fait ;
» mais il est resté une lacune. En ouvrant aux populations des horizons
» sans bornes, on ne devait pas perdre de vue les inconvénients qui

» allaient se produire et l'on devait y obvier par le développement *intelligent* de l'instruction ; on ne l'a pas fait.

» Avant 89, la société était classée ; chaque classe avait ses obligations et ses privilèges. Il arriva que les abus soulevèrent des antipathies dont la vivacité fit oublier les côtés avantageux pour ne plus laisser apercevoir que quelques faits odieux.

» Plus de privilèges et égalité pour tous ! Tel fut le cri soi-disant de ralliement, mais en réalité le signal de bien des rivalités et de bien des haines. D'imprudents amis de la société proclamèrent à l'envi que les plus hautes positions étaient ouvertes à tous, et que pour y aller couler des jours de l'âge d'or, il suffisait de s'instruire et de vouloir. C'est dans les conséquences de ces affirmations que je trouve l'origine du mal qui ébranle la société et qui la ramènera à la barbarie, si l'on ne prend au plus tôt de larges et sages mesures.

» Dire à l'homme qui, ignorant des chagrins du voisin, ne mesure que les siens : *Supplantez celui qui est plus haut*, c'est lui ôter la force que donne la résignation à l'accomplissement du devoir ; c'est lui inspirer le désir de répudier le milieu qu'il occupe au lieu d'y chercher le bonheur par l'ordre et le perfectionnement.

» Je le disais tout à l'heure, et je le répète : ceux qui ont voulu la rénovation de l'ancienne société n'ont pas réfléchi aux dangers des doctrines novatrices. Le régime du privilège leur était odieux ; ils y ont substitué celui de la libre concurrence ! Cette substitution n'eût pas été fatale, si l'on eût maintenu leur honorabilité à la carrière des arts et surtout à celle des métiers ; on ne l'a pas fait, tous les désertent ! Quelques carrières, telles que celles du barreau, de la magistrature, de la politique, etc., ont seules mérité d'être le but, mis en évidence comme étant celui auquel devaient tendre ceux qui ne voulaient point croupir dans la misère et l'obscurité.

» Depuis 89 jusqu'à nos jours, l'enfant, interrogé dans les écoles, répond qu'il veut devenir avocat, instituteur, que sais-je ? Pas un ne dira qu'il veut être ébéniste, mécanicien, constructeur, agronome, etc. ; et cela se conçoit, puisque la société ne s'occupe que par de rares exceptions de fournir un enseignement qui puisse mener ces dernières professions à l'aisance et à l'honneur. Les peuples n'estiment pas ce que l'autorité semble ne pas juger digne de ses soins.

» Il résulte de cette situation une pléthore dans les carrières libérales et l'on voit aboutir à la misère nombre de victimes que le miroitement de faveurs budgétaires et autres ont aveuglées et qui eussent pu atteindre les positions les plus brillantes, là où la Providence les avait fait naître. Nous voyons chaque jour ces victimes d'une fausse direction de l'instruction venir, exaspérées, grossir le nombre des mécontents et fournir aux bouleversements sociaux les agents les plus actifs.

» Arrêtons-nous, Messieurs, évitons aux nouvelles générations de cruels désenchantements ! A cette fin, remettons en honneur les nobles professions des métiers ; multiplions les écoles professionnelles ou, pour mieux dire, créons-les ; car celles qui existent sont si insignifiantes, si incomplètes, eu égard au but à atteindre, que je ne puis les considérer comme méritant de figurer à titre de valeur dans le système que je préconise.

» Je dis la situation mauvaise, et j'en signale les besoins. Que faut-il
» pour y porter remède ? Il faut avant tout des maîtres et des livres ;
» formons les premiers et faisons appel aux hommes capables afin
» d'obtenir les seconds.

» Pour former les maîtres, nos écoles normales doivent être modifiées ;
» les études y sont trop faibles et ne comprennent pas un grand nombre
» de matières dont la connaissance est indispensable aux instituteurs
» pour qu'ils soient à la hauteur de la mission qu'ils doivent remplir. Je
» voudrais d'abord que l'on fût beaucoup plus exigeant pour les examens
» d'admission, puis que les cours comportassent trois ans au moins.

» Les études primaires se divisent en deux degrés, à savoir : l'enseigne-
» ment primaire proprement dit et l'enseignement des adultes. Si nous
» voulons vulgariser l'institution d'une manière prompte, générale et
» surtout pratique, profitons des écoles d'adultes et créons pour elles
» des programmes sérieux (j'en dirai un mot tout à l'heure).

» Remarquons, Messieurs, que l'instituteur est l'homme appelé à
» donner les deux cours ; on ne doit donc pas se contenter de le mettre à
» même de former des apprentis avocats, mais bien de propager les
» connaissances pratiques.

» Ces quelques mots démontrent à l'évidence que l'enseignement
» donné d'après un même programme dans toutes les écoles du pays n'est
» pas un moyen de servir les enfants que l'on prétend aider. Que tous
» apprennent la lecture, l'écriture, le dessin linéaire et l'arithmétique, je
» l'admets ; mais aller plus loin, sans se préoccuper de la différence des
» buts auxquels les élèves doivent tendre, c'est s'exposer à apprendre
» l'escrime à celui qui veut devenir littérateur.

» Le même maître, avons-nous dit, doit être en état de donner l'ensei-
» gnement à l'école primaire proprement dite et à l'école d'adultes. Ajour-
» d'hui, on ne forme les instituteurs que pour le premier âge ; à l'école
» d'adultes, ils ne font que combler, chez la plupart des élèves, les lacunes
» résultant de la paresse ou de la négligence dans la fréquentation de
» l'école primaire.

» Chez quelques autres élèves, très rares ceux-là, qui ont su profiter
» de l'école primaire, ils ne savent que développer les connaissances qui,
» en général, leur seront toujours parfaitement inutiles, l'histoire, la
» géographie, la littérature, etc. Que l'on se pénétre donc une bonne fois
» de l'idée que c'est à l'ouvrier qu'il s'agit de rendre des services et que
» l'enseignement primaire doit être dirigé principalement vers ce but.

» Pour les jeunes gens aisés, les écoles moyennes sont là, qu'ils en usent.
» Faisons disparaître cette uniformité irréfléchie du programme d'écoles
» d'adultes, et laissons à chaque commune la faculté de l'approprier
» aux besoins de ses habitants.

» Que dans chaque école normale l'élève-instituteur puisse suivre des
» cours professionnels et industriels appropriés aux besoins de la contrée
» où elle se trouve, des cours de chimie agricole, de botanique, d'anatomie
» des animaux domestiques, etc., pour les contrées agricoles ; des cours de
» minéralogie, de géologie, d'exploitation des mines pour les contrées
» métallurgiques ; des cours appropriés au commerce et à la navigation,
» pour les populations dont ces deux branches de l'activité humaine font
» la principale occupation ; et ainsi de suite.

- » C'est par le moyen des écoles d'adultes que, sans frais et rapidement, ces notions spéciales et pratiques se propageraient.
- » Que, dans toutes, on insiste sur le dessin ; les Anglais en ont si bien compris l'importance que chez eux, comme nous le voyons dans une remarquable circulaire de M. le baron Kervyn, la population des écoles est initiée (dans une proportion de 56 p. c., chaque semaine pendant deux heures) à cet art, utile à tous, pour ne pas dire nécessaire ; tandis qu'en Belgique elle ne l'est que dans une proportion de 20 p. c. et pendant une demi-heure seulement.
- » Ce léger aperçu vous fera comprendre la grandeur de la tâche que je voudrais imposer à la société. mais aussi la hauteur du but auquel son accomplissement doit la faire atteindre.
- » Remettez en honneur l'enseignement des carrières que l'on fuit aujourd'hui, comme si elles étaient moins dignes, et vous aurez fait une grande chose pour la société.
- » Mais les maîtres ne sont pas tout pour réaliser la transformation que je désire ; il faut encore des livres ; provoquons-en la production. Je voudrais, par exemple, que, dans le cours d'histoire destiné à nos campagnards, se trouvât le récit des faits qui intéressent la propriété foncière, sous le rapport de son origine, des divers modes de sa possession et de sa transmission, et aussi des relations des exploitants avec les propriétaires, aux différentes époques. Cela aurait certes pour eux un bien autre intérêt que la connaissance du nombre des soldats que Gengis-Khan et ses pareils ont entraînés à leur suite.
- » Déjà en France quelques hommes éminents ont compris l'utilité d'entrer dans cette voie, et jusque dans le choix des problèmes faisant partie des traités d'arithmétique, on retrouve l'idée de développer l'intelligence de l'enfant vers le but spécial qu'il doit atteindre un jour !
- » Je me résume donc en disant : Le mal de l'époque est le déclassement qui, dans certaines carrières, produit une pléthore, cause de déceptions et de haines ; il faut y remédier en remettant en honneur toutes les professions si nécessaires à la société et si productives à ceux qui les exercent avec intelligence.
- » Il faut le faire par la voie des écoles d'adultes, où les élèves se rendront en foule le jour où les écoles normales auront formé des maîtres capables de leur donner des enseignements utiles à leurs professions.
- » Jusqu'ici nous avons témoigné notre générosité pour les classes pauvres, en bâtissant des écoles ; montrons-nous désormais intelligents, en y faisant donner l'instruction pratique qui les mènera à l'aisance.
- » Vous comprenez, Messieurs, que si, dans ce discours, je n'ai traité que de l'enseignement matériel, c'est que celui-là seul, suivant moi, doit être modifié ; mais, ne l'oublions jamais, il ne le sera pas utilement si l'on ne favorise en même temps le développement de l'enseignement par excellence, celui de la religion qui, seule, apprend à l'homme, avec une autorité suffisante, quels sont ses devoirs envers la société. »